

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 25 juin 2012

N° 2012-16

CATÉGORIE : ASSURANCE

DESTINATAIRES : Tous les agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : **Nouveau barème de participation pour les polices Optimax (séries de taux 1, 2 et 3)**

À compter du 1^{er} octobre 2012, nous réduisons le barème de participation pour certaines séries de polices Optimax. Veuillez noter que ces changements ne touchent pas les polices appelées Optimax III, ni la version courante d'Optimax.

Lorsque nous établissons les taux de primes pour des polices avec participation, nous prévoyons le montant que nous nous attendons à distribuer aux titulaires à titre de participations futures. De temps à autre, nous pouvons être dans l'obligation d'ajuster le barème de participation lorsque certains facteurs viennent à changer, comme les prévisions en matière de mortalité ou les tendances relatives au rendement des placements du compte avec participation.

Les taux d'intérêt plus faibles que prévu ont exercé une pression à la baisse sur les rendements. Nous nous voyons maintenant dans l'obligation de réduire le barème de participation pour les trois premières séries de polices Optimax. Ces réductions s'appliqueront aux participations déclarées à partir du 1^{er} octobre 2012 et varient en fonction de l'âge d'établissement; les réductions les plus importantes touchent les polices établies depuis une période variant de courte à moyenne. Les réductions varient également selon la série de taux.

Réduction moyenne : Les participations attribuées en vertu des bonifications d'assurance libérée avec participation pour les polices Optimax (séries de taux 2 et 3) seront également réduites à la même date. Ces participations particulièrement sensibles à la faiblesse des taux d'intérêt seront réduites de 25 % par rapport à leur barème actuel.

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage moyen de la réduction des participations pour chacune des séries.

Protection	Dates d'établissement	Réduction moyenne des participations (protection de base)	Fourchette de réduction des participations (protection de base)	Réduction des bonifications d'assurance libérée avec participation
Série de taux 1	De janvier 1988 à janvier 1990	2,4 %	0 % à 5,0 %	sans objet
Série de taux 2	De janvier 1990 à juillet 1996	4,3 %	0 % à 9,1 %	25 %
Série de taux 3 (aussi appelée Optimax II)	De juillet 1996 à juin 2003	10,8 %	0 % à 15,0 %	25 %



Avis à l'intention des clients : Nous échelonnerons l'envoi d'avis à l'intention des clients sur les 12 prochains mois. Nous enverrons les premières lettres aux clients dès le 1^{er} septembre 2012. Les clients recevront la correspondance suivante pour chaque protection touchée :

1. une lettre envoyée un mois avant la date d'anniversaire de leur protection pour les informer de la réduction de leur participation ainsi qu'un document d'information; et
2. leur avis ou leur relevé de participation à la date d'anniversaire de leur protection pour la protection Optimax touchée.

Veillez noter que les titulaires de polices ayant deux protections ou plus touchées par ce changement et établies à des dates différentes recevront plusieurs avis au cours de la période de 12 mois.

Avis à l'intention des conseillers : Les conseillers ayant des clients concernés par ces réductions des barèmes de participation recevront une lettre ainsi qu'une liste comprenant les renseignements détaillés de ces clients. Nous joindrons à ce paquet des exemplaires des lettres ainsi que le document d'information que nous enverrons aux clients; ces deux documents seront également accessibles à titre de référence sur notre site Internet à l'intention des conseillers.

Incidence pour les clients : Cette réduction des barèmes de participation influencera la valeur future de la police. L'incidence de ces changements sur les montants de la protection et les valeurs de la police variera en fonction de l'option de participation choisie par le client et de l'état de la police. Voici quelques exemples illustrant l'incidence de ces changements sur une police :

- les valeurs de police et le montant de prestation au décès directement liés aux participations (par ex., participations en dépôt, participations affectées aux options de placement, bonifications d'assurance libérée) diminueront en raison de cette réduction des participations.
- le Supplément de protection sera potentiellement influencé par les réductions puisqu'une réduction des participations diminue le montant de Supplément de protection pouvant être ajouté.
- l'option de compensation des primes peut potentiellement être influencée puisqu'une diminution des participations peut accroître les exigences de primes si le montant révisé des participations ne suffit plus à soutenir la compensation prévue.

IMPORTANT : Nous n'apportons aucun changement aux valeurs garanties prévues au contrat.

Il importe de rassurer vos clients en leur expliquant que les ajustements périodiques d'un barème de participation, autant les augmentations que les réductions, représentent une opération normale dans le secteur de l'assurance vie, et que leur police demeure une partie extrêmement importante de leur programme financier.

Demandes d'illustration : L'illustration de la police en vigueur représente un outil extrêmement utile pour constater de quelle manière les changements apportés aux participations influencent une police en particulier. Pour demander une illustration de la valeur prévue, envoyez un courriel à optidividends@empire.ca. Si vous avez des questions, nous vous prions de communiquer avec l'un de nos représentants du Service à la clientèle au 1 800 371-9151. À l'extérieur du Québec, vous pouvez nous joindre au 1 800 561-1268. Nous vous encourageons par ailleurs à remettre aux clients la brochure « Vous recherchez une valeur à long terme? » (E-0100) expliquant les avantages des participations.

Compétence : Steve MacCharles, FSA, FCIA, vice-président et actuaire des produits, Actuariat des produits